

# Arrêté fédéral sur l'acquisition de matériel d'armement (Programme d'armement 2001)

du 11 décembre 2001

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu les art. 60 et 167 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 3 juillet 2001<sup>2</sup>,  
*arrête:*

## **Art. 1**

<sup>1</sup> L'acquisition du matériel d'armement, telle qu'elle est proposée dans le message du 3 juillet 2001 (programme d'armement 2001), est approuvée.

<sup>2</sup> Un crédit de 980 millions de francs est ouvert pour l'acquisition de matériel d'armement, selon la liste des crédits d'engagement figurant dans l'appendice.

## **Art. 2**

<sup>1</sup> Les crédits de paiement annuels sont inscrits au budget.

<sup>2</sup> Les crédits de paiement pour l'acquisition de matériel d'armement grèvent la rubrique 540.3230.001, matériel d'armement, Groupement de l'armement.

## **Art. 3**

Le Conseil fédéral règle les modalités de l'acquisition.

## **Art. 4**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 19 septembre 2001

Le président: Peter Hess  
Le secrétaire: Ueli Anliker

Conseil des Etats: 11 décembre 2001

Le président: Anton Cottier  
Le secrétaire: Christoph Lanz

<sup>1</sup> RS 101  
<sup>2</sup> FF 2001 4534

## Liste des crédits d'engagement

---

Projets	Crédit d'engagement en francs
– Défense aérienne	513 000 000
– Combat par le feu	168 000 000
– Mobilité	166 000 000
– Instruction	53 000 000
– Equipement général (art. 1, al. 2)	80 000 000
<b>Total des crédits d'engagement pour le programme d'armement 2001</b>	<b>980 000 000</b>

---

## **Arrêté fédéral <bd> sur l'acquisition du programme d'armement (Programme d'armement 2001)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.12.2001
Date	
Data	
Seite	6204-6205
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 893

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.